

## LES POINTS D'ATTENTION

## LES POINTS D'ATTENTION

**La présence de ces éléments est très souvent liée à une augmentation de la dangerosité, et nécessite une orientation et une intervention par un service spécialisé dans le domaine.**

### La séparation :

- Elle a l'intention de le quitter.
- Elle vient de lui annoncer la rupture.
- Il a découvert qu'elle cherchait à déménager/un nouveau domicile.

### La jalousie :

- Il pense qu'elle entretient une relation sexuelle et/ou affective avec une autre personne.
- Il pense qu'elle cherche à faire des rencontres, à se mettre en relation avec quelqu'un d'autre.
- Il pense qu'elle est amoureuse de quelqu'un d'autre.
- Elle fréquente une nouvelle personne.

### La peur de la victime pour sa propre vie :

- Elle a peur pour sa propre vie et/ou la vie de ses enfants, qu'il tente de la/les tuer.
- Elle n'est pas en capacité de voir les risques qu'elle et ses enfants encourent.

### Les menaces de mort :

- Il la menace de mort, elle et/ou ses enfants et/ou proches.
- Il a un scénario précis de la manière dont il désire la tuer, se venger.
- Il a menacé de la blesser ou de la tuer si elle le quitte. Par exemple « Si tu n'es pas à moi, tu ne seras à personne ».

### Pensées suicidaires :

- Elle rapporte avoir des idées noires, des pensées suicidaires.
- Elle dit ne pas voir de solution, ni de futur, a l'impression que la mort est la seule solution.
- Il a menacé de se suicider.

### Il a accès à des armes :

- Il utilise ses armes à feu dans ses menaces/comportements violents.
- Il utilise des armes blanches dans ses comportements violents.

### Personne isolée :

- Elle a un réseau social isolé, limité.
- Elle n'a pas de personne ressource à qui parler, sur qui compter.
- Son réseau social accepte les violences ou ne veut pas les voir.

### Les facteurs de stress et événements importants :

- L'auteur va être convoqué par la police après un dépôt de plainte de la victime.
- Il est convoqué à la suite d'un épisode de violence dont les autorités ont été averties.
- Un jugement correctionnel ou pour la garde des enfants a été programmé.

### Il a déjà tenté de l'étrangler, l'étouffer ou noyer.

### Contrôle : Il surveille ses faits et gestes, utilise les technologies et internet pour la pister.



## Prévenir le danger dans les violences par un (ex)partenaire intime

### Face à une victime

Ce document peut vous aider à mieux évaluer le danger dans une situation de violence par un (ex)partenaire intime en vous fournissant une liste des points d'attention.

### Document à destination des professionnel.les de première ligne



Supported by the Rights, Equality and Citizenship Programme of the European Union (2020-2021)



AGISSONS ENSEMBLE  
CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Clause de non-responsabilité : « Le contenu de ce rapport ne représente que les opinions des auteurs et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient ».

**Si vous craignez pour sa sécurité immédiate, appelez la police au 112.  
Orientez-la vers un service spécialisé proche, ou appelez la ligne d'écoute au 0800 30 030.**

## LES VIOLENCES PAR UN (EX)PARTENAIRE

En quelques chiffres :

95% des victimes sont des femmes

3 femmes sur 10 ont subi des violences de la part d'un (ex)partenaire

Étant donné le fondement genré de la problématique, nous décrivons la victime comme étant une femme et l'auteur un homme dans ce dépliant. Cela ne reflète pas l'intégralité des situations, il est important de rappeler que toutes les informations s'adressent à toutes les victimes quel que soit leur genre.

Il s'agit d'utiliser la peur et/ou la violence dans le but de **contrôler l'autre** dans tous les moments de sa vie, d'obtenir du pouvoir sur l'autre.

Le conjoint violent se sert de ses liens avec la victime pour **la placer dans une situation d'infériorité, d'insécurité, d'impuissance et de dépendance**, qui limite sa capacité de mettre fin à la relation.

La violence peut être psychologique, verbale, économique, spirituelle, sexuelle ou physique.

Elle se traduit par de l'intimidation, des humiliations, des dénigrement, des menaces, du chantage, des insultes, des coups, des agressions sexuelles, des privations, du contrôle des fréquentations, de la surveillance, etc.

Elle **se produit par cycle**, ce qui a pour effet de placer la femme dans **un climat constant de peur et d'alerte**, peu importe où elle va ou ce qu'elle fait. **Elle n'est plus libre d'agir ou de penser comme elle le souhaite**. Elle est constamment sur ses gardes, modifie ses habitudes ou comportements et essaie de se soumettre à la volonté de son conjoint pour éviter un nouvel épisode de violence. Toutefois, comme le conjoint violent veut garder le contrôle et maintenir la relation inégalitaire, la violence continue.

Dans un couple il arrive qu'il y ait des désaccords, des disputes.

Toutefois, si une dame (patiente, cliente, amie...) vous explique qu'elle a PEUR, qu'elle ne peut plus réagir sans que son partenaire ne devienne VIOLENT, qu'elle ne peut pas agir librement, alors, elle est certainement victime de violences par un (ex)partenaire intime. Elle est peut-être en danger.

### Votre rôle face à une victime :

- **Accueillir ses confidences et l'écouter sans jugement**
- **Garder contact avec elle, maintenir un lien de confiance**
- **Lui faire part de vos inquiétudes et craintes**
- **Lui proposer une orientation vers un service spécialisé**

### Rien ne justifie la violence

Accueillir sa parole sans l'interrompre ni la juger

La victime reste au centre de l'intervention

Respecter son rythme et ses besoins

Pour aller plus loin et en apprendre plus, consultez notre cours en ligne gratuit :



## ORIENTER, UN MOMENT CLÉ

Connaître le réseau de prise en charge permet de sécuriser et d'accompagner au mieux la victime et les enfants.

Proposez d'adresser la victime à une structure spécialisée. N'intervenez pas directement dans la famille. Sachez qu'il existe également des ressources pour le (ex)partenaire.

**Danger immédiat et urgences : 112**

**Répertoire des associations et services spécialisés :**

[www.ecouteviolencesconjugales.be](http://www.ecouteviolencesconjugales.be)



**Ligne d'écoute : 0800 30 030**  
(8h/20 et 7j/7)

*Pour les professionnel.les, victimes, auteurs, proches, etc*

**Application App-Elles, répertoire par localité :**

Application qui contient un répertoire et une cartographie des ASBL et ressources. Possibilité d'enregistrer un contact d'urgence et certaines informations.

